

BÂTIMENTS D'HABITATION – 3^{ÈME} FAMILLE B

Les escaliers et les circulations horizontales doivent être désenfumés.

▪ désenfumage des escaliers

- pas de ventilation permanente
- en partie haute : une ouverture horizontale 1 m² minimum fermée en temps normal (DAS conforme NF S 61-937, ou certifié, satisfait)
- en partie basse (rez-de-chaussée) à proximité de l'escalier
 - une amenée d'air neuf (surface au moins celle de l'évacuation) (DAS conforme NF S 61-937, ou certifié, satisfait)
 - la commande de désenfumage réservée aux services de secours ou aux personnes habilitées (sous boîtier de protection par exemple) (DCM conforme NF S 61-938, ou certifié, satisfait)
- entre commande et ouverture :
 - installation télécommande suivant NF S61-932
 - installation d'un D.A.C. (conforme NF S61-938 ou certifié) au dernier palier, est autorisé.

Lorsque la solution du désenfumage naturel n'est matériellement pas réalisable, adopter la solution de « mise en surpression » de l'escalier. L'objectif étant d'éviter l'entrée des fumées dans la cage d'escalier tout en permettant l'ouverture des portes d'accès.

▪ désenfumage des circulations horizontales

par balayage :

ouvrants disposés sur 2 façades opposées

- sur une façade : surface au dessus de 2m : désenfumage
- sur l'autre façade : 4 m² minimum situés en dessous de 2m : amenée d'air (voir schéma annexe 1 de l'arrêté du 31.01.86)

par mise à l' « abri des fumées » :

- réalisation par des conduits et des bouches d'amenée d'air et d'évacuation
- l'ouverture des volets d'obturation est asservie à des détecteurs de fumées, devant être doublés par des commandes manuelles
- la commande de désenfumage d'un niveau verrouille les autres niveaux fermeture (sauf pour les shunts)

par tirage mécanique :

- le ventilateur doit pouvoir fonctionner 1 heure à 400°

- l'alimentation électrique doit être prise avant la coupure générale, être protégée des autres circuits et ne pas traverser sans protection des locaux à risques particuliers d'incendie

- commande :
 - mise en marche ventilateur : détecteurs de fumées
 - commande automatique doublée par commande manuelle
 - panne du ventilateur doit entraîner le fonctionnement en désenfumage naturel